Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Le CRTC doit reconnaître que les télévisions communautaires autonomes répondent à un besoin d'information locale

Plessisville, le 23 mars 2010. – Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a annoncé qu'il tiendra une audience pour examiner le cadre de politiques sur la télévision communautaire au Canada à partir du 26 avril 2010, à Gatineau. À l'aube de cet important examen est-ce que tous les élus et tous les communicateurs de nos médias québécois sont au fait qu'il existe un autre joueur médiatique qui offre, à sa façon et à la mesure de ses moyens, de l'information locale et régionale? Il s'agit de la télévision communautaire autonome (TVC autonomes). Il existe une cinquantaine de TVC sises un peu partout au Québec dont 46 sont membres de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (la Fédération).

Les TVC autonomes ont été mises en place par les gens de leur communauté respective et leurs programmations riches et variées sont diffusées sur les canaux communautaires des câblodistributeurs. Il s'agit d'un modèle sans but lucratif d'entreprise collective où les citoyens prennent en main les destinées du média. Une TVC a donc pour but de servir sa communauté. Les informations traitées et transmises par cette dernière cimentent la communauté, créent une plus grande cohésion sociale et renforcent le sentiment d'appartenance des citoyens à sa région. Une TVC est un outil d'information et de communication qui favorise la vie démocratique.

Une étude intitulée *Mesure d'impact social et profil d'auditoire des télévisions communautaires autonomes du Québec*, réalisée en 2007 par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) conjointement avec la Fédération, est venue confirmer la pertinence des TVC autonomes en tant que médias d'information de proximité : 69 % des téléspectateurs affirment que leur télévision communautaire répond à un véritable besoin. Dans une même proportion (67 %), les téléspectateurs éprouvent un sentiment de fierté à l'écoute des émissions diffusées par leur TVC. La télévision communautaire contribue à l'augmentation du sentiment d'appartenance à la localité ou à la région pour 56 % des téléspectateurs. Il n'est donc pas étonnant de constater que 69 % de ceux-ci affirment que leur TVC fait partie de leur patrimoine culturel local ou régional. Cette étude est disponible sur le site Internet de la Fédération au : www.fedetvc.qc.ca et celui du CSMO-ÉSAC au : www.csmoesac.qc.ca.

La télévision communautaire autonome demeure une alternative de choix à la diminution du temps alloué à l'information locale et régionale par les grands réseaux. Ce sont les gens eux-mêmes qui s'organisent autour d'un média communautaire plutôt que de se faire organiser par des intérêts d'affaires. Bien sûr, il faut de l'argent pour maintenir un média quel qu'il soit! Les TVC autonomes ne font hélas pas exception à cette prémisse et sont, dans la majorité des cas, fort mal financées. Il s'agit-là d'un des enjeux principaux que défendra la Fédération lors de l'audience.

Malgré les défis financiers et techniques, la TVC autonome est une véritable solution complémentaire aux médias qui diminuent leur offre d'information locale ou régionale. Nos élus et nos communicateurs doivent l'affirmer. Ils doivent aussi se porter à sa défense parce qu'elle ajoute une voix de plus dans notre paysage télévisuel : la voix de la Télévision aux Valeurs Citoyennes!

La *Loi sur la radiodiffusion* prévoit qu'il y a trois (3) éléments qui composent le système canadien de la radiodiffusion : le public, le privé et le communautaire. La Fédération croit fermement à la pertinence de l'élément communautaire en tant qu'espace qui favorise la communication et l'information citoyenne. Dans la mouvance que connaît présentement l'ensemble de notre système de radiodiffusion, il devient encore plus à propos que les citoyens y aient un accès libre et ouvert. Les TVC autonomes ont été créées pour répondre aux besoins de communication et d'information de proximité grâce à une prise en charge par les gens des communautés.

Selon la présidente de la Fédération, Mme Sonya Paquet, l'audience qui débutera le 26 avril, est l'occasion privilégiée pour le CRTC de tout mettre en œuvre pour améliorer la programmation d'accès citoyen et son financement : « Les TVC autonomes sont des lieux d'implication citoyenne. Elles sont présentes dans les grands et petits moments de nos communautés, de nos régions. Elles contribuent à tisser l'appartenance et le rapprochement des gens. Malgré la présence d'Internet, la télévision continuera de constituer un espace de communication et d'information de première ligne. Cela est vrai aussi pour la télédiffusion communautaire. C'est pourquoi le CRTC a la responsabilité de rectifier le tir en trouvant une solution qui permettrait de rééquilibrer le financement de la programmation d'accès communautaire. »

La Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec est un organisme à but non lucratif regroupant 46 corporations autonomes de télévision communautaire, présentes dans 14 des 17 régions administratives du Québec. La mission de la Fédération est de fournir des services à ses membres, de défendre et promouvoir leurs intérêts, de favoriser la concertation entre ses membres et de promouvoir le développement de la télévision communautaire au Québec.

-30-

Source : Gérald Gauthier
Fédération des télévisions communautaires
autonomes du Québec
(819) 621-1616
ggauthier@fedetvc.qc.ca